**Sebastian Roché «Une police violente menace l’intégration politique des jeunes»**

Nier, par un maintien de l’ordre répressif et un discours martial, la souveraineté populaire qui s’exprime ces jours-ci dans la rue risque de favoriser la défiance des jeunes manifestants à l’égard des institutions démocratiques, met en garde le sociologue.

RECUEILLI PAR CLÉMENCE MARY

Multiplication des nasses, arrestations massives et gardes à vue arbitraires… De nombreux témoignages rapportés par Libération font état d’une répression accrue des manifestations contre la réforme des retraites, imposée par le gouvernement via le recours au 49.3, le 16 mars. Dans son allocution télévisée de mercredi, le chef de l’Etat a justifié cette stratégie du maintien de l’ordre par la nécessité de protéger les élus de la République et d’empêcher une radicalisation de la protestation populaire.

Pour le sociologue Sebastian Roché, qui a enseigné près de vingt-cinq ans en école de police, travaillé comme expert pour l’ONU et le Conseil de l’Europe sur ces questions et publié la Nation inachevée. La jeunesse face à la police et l’école (Grasset, 2022), l’articulation entre libertés fondamentales et rôle de la police reste insuffisamment pensée, au profit d’une gestion purement tactique et autoritaire par l’exécutif, et au risque, alerte le spécialiste, de creuser la défiance des jeunes citoyens à l’égard des institutions démocratiques.

**Assiste-t-on à un tournant dans la stratégie du maintien de l’ordre ces derniers jours ?**

Nous sommes dans une situation intermédiaire par rapport au niveau de violences policières atteint dans la crise des gilets jaunes en 2019. Depuis le départ du préfet Lallement à Paris, le déroulement plutôt calme des manifestations - qui a entraîné certaines louanges de la nouvelle gestion du préfet Nuñez, malgré des incidents graves - tient davantage à la nature des cortèges et à une planification conjointe du maintien de l’ordre entre la préfecture et les organisations qu’à des techniques nouvelles. Le vrai test apparaît quand la situation se tend, avec un risque de désordre.

Ces derniers jours, on assiste avec le retour au contact physique et au corps-à-corps, à une gestion proche de celle des gilets jaunes. L’idée est de déraciner les petits groupes, d’éradiquer la possibilité d’une implantation comme avec l’occupation des ronds-points. La généralisation du recours aux instruments comme la nasse, les Brigades anticriminalité (BAC) ou les BRAV-M cible des publics indifférenciés. Les arrestations et les renvois systématiques vers des officiers de police judiciaire pour mise en garde à vue - la plupart du temps injustifiés puisque les personnes arrêtées sont ensuite relâchées - ne relèvent pas des décisions des agents sur le terrain. Elles supposent une planification et donc une véritable stratégie d’intimidation des décideurs.

**La radicalisation du conflit social suffit-elle à expliquer celle des répressions ?**

L’annonce du 49.3 a mis fin à l’expression de la démocratie sociale. La logique de démonstration pacifique de la force par le nombre tombe à l’eau et fait place à une colère qui était auparavant institutionnalisée. L’Etat dispose alors de deux options : rétablir des espaces de dialogue, ou aller à la confrontation - option choisie par l’exécutif. Et la réponse politique de Macron consiste à opposer le manque de légitimité des manifestants à celle des élus. Ce faisant, il nie la souveraineté du peuple, dont la reconnaissance est la condition d’un maintien de l’ordre pacifié. Cet «idéal policier» a commencé à être exprimé sous la IIIe République, porteuse d’un idéal démocratique qui s’incarnait plus largement dans l’éducation ou la souveraineté populaire. A l’inverse, Macron croit que l’Etat peut fabriquer la nation et valorise un modèle très hiérarchique à tendance autoritaire. Dans son discours, il a qualifié les protestataires de «factions et de factieux», a assimilé le mouvement à l’envahissement du Capitole - oubliant au passage de dire que c’était l’extrême droite qui était à la manœuvre.

**Le droit est-il suffisant pour protéger la liberté de s’exprimer par la manifestation ?**

Le problème réside dans un double manque en France. On fait face à une codification juridique faible. Le droit de manifester n’apparaît pas dans la Constitution. Dans les écoles de police, je peux en témoigner, on enseigne les textes mais pas les valeurs portées par ces droits. Les leaders syndicaux policiers majoritaires ne s’y réfèrent pas, le ministre de l’Intérieur Darmanin encore moins. Quand celui-ci donne des instructions visant à éradiquer les rassemblements - des «infractions» selon lui -, il méconnaît publiquement le droit à se rassembler. Et le Conseil constitutionnel ne protège pas plus ce droit de manifester, alors qu’il pourrait, à l’occasion d’une saisine, réaffirmer son caractère sacré et les garanties permettant son exercice.

A l’inverse, ce droit est en permanence conditionné et limité, voire suspendu en cas de désordre, dont la définition repose sur une interprétation subjective de l’exécutif. L’approche tactique, sur l’introduction des armes «moins mortelles» en maintien de l’ordre par exemple - qui est bien plus restreint dans des pays comme l’Allemagne, le Danemark ou le Royaume-Uni - ne constitue pas une réflexion de fond sur l’articulation entre les libertés et la police. Les deux sont pensés séparément. D’ailleurs, en 2020, le Conseil d’Etat avait pointé la nécessité d’encadrer le recours à la nasse, dans le schéma national de maintien de l’ordre proposé par le gouvernement - des limites que la seconde version du texte, en vigueur depuis décembre 2021, a davantage intégrées.

**Ces dernières années, vous avez mené de larges enquêtes sur le rapport des collégiens et lycéens à la police, en Paca et en Rhône-Alpes. Quelles conséquences en avez-vous tirées sur le plan démocratique ?**

En résumé, une «mauvaise police», violente, menace l’intégration politique et citoyenne des jeunes, qui vont avoir tendance à penser que la démocratie ne fonctionne pas bien. Elle brise la confiance qu’ils entretiennent dans les institutions, dans l’idée de justice et d’égalité. Le sentiment d’appartenance à la nation, la croyance dans le bon fonctionnement de la démocratie, ne se décrète pas mais repose sur une expérience sensible. Ainsi, la confrontation directe et physique avec les forces de l’ordre favorise le sentiment de frustration, les peurs et les colères, l’impression d’être une «sous-classe» de citoyens.

De son côté, le discours de Macron associe la nation à la représentation nationale. Comme De Gaulle avant lui, il se présente comme le chef de la nation, ce qu’il n’est pas, ni dans les textes ni dans la réalité. Il joue sur la confusion entre l’Etat - l’appareil - et la nation, qui relève d’un projet collectif et populaire. Or, dans une conception démocratique des institutions, le peuple est nécessairement le souverain, et n’a pas de «chef».